

Réf: Dossier N° 044806

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GUEME »

Siège social Abidjan, Adjamé, MOSQUEE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 26/08/2021 reçus par Me SIDIBE KRAMO ANGELE , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 09/09/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GUEME »

Objet : - LE COMMERCE
- LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (thé, riz, sucre, etc..).
- LA VENTE DE VETEMENTS.
- LA VENTE D'APPAREILS ELECTRONIQUES D'APPAREILS ELECTROMENAGERS
- LA VENTE DE TELEPHONE PORTABLE, D'ORDINATEURS, DE MATERIELS BUREAUTIQUES, ETC.....

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Adjamé, MOSQUEE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) : M KAMISSOKO CHEICKNE (COGÉRANT), M NIMAGA LASSANA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04531 du 12/10/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29556/GTCA/RC/2021 du 12/10/2021

